

## COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

### SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024 CONVOCATION DU 9 FÉVRIER 2024

Le 13 février 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

#### PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, Mme THELLIER-CUVELIER, M CHACORNAC, M. BAERT, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme DELTOUR (arrivée à 18h41 – pendant la présentation d'Explicité), M. HENRIQUET

#### PROCURATIONS :

M. DESPREZ à M. CHOCRAUX  
Mme SINIARSKI à Mme GELEZ

Secrétaire de séance : M. HENRIQUET

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>DÉLIBÉRATION<br/>N°18/2024</b> | <b>[RH] Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.</b> |
|-----------------------------------|--|

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir entretien des espaces verts du village et différentes missions de logistiques liées à la période des événements municipaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil Municipal :

Séance du Conseil Municipal – Mardi 13 Février 2024

## DÉCIDE

La création à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de *5 mois maximum sur la période de mars à juillet 2024*. Il devra à minima justifier d'une expérience en espaces verts.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 368 ou échelon 1 du grade de recrutement.

Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 16 FEV. 2024

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 16 FEV. 2024